

Ecole maternelle  
32 route romaine  
67140 STOTZHEIM  
Tél : 03.88.08.51.06

Année scolaire 2016/2017

Classe.....

Fiche de renseignements

Elève

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ..... à .....

Nationalité : .....

Ecole et classe fréquentées l'an passé : .....

Parent 1 (responsable légal de l'enfant-en général le père)

Mr/Mme/Melle : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : ..... (Précisez LR si liste rouge)

Adresse mail : .....

Numéro de Sécurité Sociale : .....

Profession : .....

Nom de l'employeur : .....

Adresse de l'employeur : .....

N° de téléphone de l'employeur : .....

Parent 2

M/Mme/Melle : .....

Adresse (si elle est différente du parent 1) .....

N° de téléphone : ..... (Précisez LR si liste rouge)

Adresse mail : .....

Numéro de Sécurité Sociale : .....

Profession : .....

Nom de l'employeur : .....

Adresse de l'employeur : .....

N° de téléphone de l'employeur : .....

Frères et sœurs

Nom	Prénom	Année de naissance	Ecole et classe fréquentée

Autres renseignements

Nom du médecin de famille : ..... Date du dernier vaccin DT polio :

Votre enfant souffre-t-il d'une maladie ? .....

Nom de la compagnie d'assurance : .....

N° de police : .....

Date et signatures des parents :

Année scolaire 2017/2018

En cas de modification des renseignements portés sur le recto de la feuille, veuillez les corriger en rouge ou noter les modifications ci-dessous :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature :

---

Année scolaire 2018/2019

En cas de modification des renseignements portés sur le recto de la feuille, veuillez les corriger en rouge ou noter les modifications ci-dessous :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature :

**Feuille  
d'autorisations**

Nom de l'enfant : .....

Nous, soussignés :

Nom du père de l'enfant : .....

Nom de la mère de l'enfant : .....

1) demandons qu'en notre absence et en cas d'urgence, notre enfant soit transporté à nos frais à l'hôpital de ..... et autorisons l'institutrice à faire appel à un médecin ou à toute autre personne compétente pour lui donner les premiers soins à l'école.

2) autorisons les enseignantes à emmener notre enfant avec l'ensemble de la classe lorsque des sorties seront organisées (activités et rencontres sportives, sorties pédagogiques...) avec, éventuellement, un déplacement en autocar.

3) autorisons notre enfant à être pris en photo et filmé.

4) autorisons Madame, Monsieur, .....  
demeurant à .....  
tél : .....

autorisons Madame, Monsieur, .....  
demeurant à .....  
tél : .....

autorisons Madame, Monsieur, .....  
demeurant à .....  
tél : .....

autorisons Madame, Monsieur, .....  
demeurant à .....  
tél : .....

à venir chercher notre enfant à la sortie de l'école.

Date et signatures :

## Informations de rentrée

### 1) Horaires

Les jours de classe sont les suivants :

- du lundi au vendredi toute la journée de 7h50 à 11h30 et de 13h20 à 15h30
- le mercredi matin de 8h20 à 10h30

Les enfants de la section des tout petits/petits/moyens sont accueillis jusqu'à 8h30

Les enfants de la section des moyens/grands sont accueillis jusqu'à 8h15

### 2) Réunion - affichage - informations

Prenez le temps de lire attentivement les informations à l'école et les billets que votre enfant vous remet. N'hésitez pas pour tout problème à venir en parler à l'enseignante concernée ou à la directrice. Une réunion d'information concernant tous les parents d'élèves de l'école maternelle aura lieu mi-septembre. Nous comptons sur votre présence !

### 3) Assurances

Les élèves participeront au cours de l'année à diverses activités et sorties.  
*Pour cela, l'assurance scolaire est exigée.*

Elle doit couvrir : - le risque de dommage causé par l'élève : **Responsabilité civile**  
- le risque de dommage subi par l'élève : **Garantie individuelle**

Vous pouvez souscrire cette assurance grâce à l'un des formulaires qui vous sera remis à la rentrée ou fournir une attestation de votre assurance personnelle (responsabilité civile + garantie individuelle).

Pour les enfants porteurs de lunettes, une assurance couvrant le bris de lunettes est plus que nécessaire.

### 4) Absences

Si votre enfant est absent, prévenez les enseignantes rapidement et faites leur part du motif. En cas de maladie contagieuse, veuillez garder votre enfant à domicile jusqu'à complète guérison afin de limiter les risques de contagion auprès de ses camarades et du personnel de l'école. Tout enfant malade à l'école sera restitué à sa famille.

Lors de l'absence de l'enseignante, les parents sont tenus, dans la mesure de leur possibilité, de garder les enfants au foyer dans l'attente d'un éventuel remplaçant. Vous serez prévenus grâce à la mise en place d'une chaîne téléphonique.

### 5) Participation des parents

Les parents qui désirent s'impliquer dans la vie de l'école (bibliothèque, accompagnement lors des sorties, candidature aux élections des représentants des parents d'élèves, bricolage et autres activités) doivent se faire connaître auprès de la directrice ou des enseignantes afin de remplir les formulaires nécessaires.

### 6) Conseil d'école

Vous serez amenés à voter pour l'élection des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

#### *A quoi vous engagez-vous si vous êtes élus ?*

Vous serez les interlocuteurs privilégiés des parents, et si c'est nécessaire, de l'Inspecteur de l'Education Nationale et de la municipalité.

Elus pour l'année scolaire en cours, vous participerez aux trois conseils annuels. Là, avec les enseignantes et un représentant de la municipalité, sont évoquées et discutées toutes les questions importantes, matérielles, pédagogiques et financières.

Les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu mi-octobre.

### 7) Participation financière aux activités éducatives

Cette participation de 20 Euros par enfant (11 Euros pour le 2ème enfant de la même famille dans l'école) pour l'ensemble de l'année scolaire est facultative. Néanmoins, elle permet aux enseignantes d'apporter une plus grande variété dans le fonctionnement des ateliers (produits consommables, ingrédients pour la cuisine, matériel spécifique pour les bricolages...) et l'organisation de nombreuses activités éducatives.

Vous voudrez bien adresser votre participation uniquement en chèque au nom de la coopérative scolaire « OCCE 67 CS n°208 ». Merci

### 8) Vêtements

Chaque année, de nombreux vêtements et autres affaires restent aux crochets et ne sont pas récupérés. Prévoyez de mettre le nom ainsi que le prénom de votre enfant dans ses affaires (gilets, vestes, bonnets, gants, écharpes, sac...).

### 9) Bibliothèque

Le prêt des livres de la bibliothèque débutera le vendredi 7 octobre. Chaque enfant devra se munir d'un sac en toile (pour le transport du livre jusqu'à la maison) et conservera ce livre pendant une semaine. L'échange se fera le vendredi matin à l'accueil.

### 10) Examens médicaux

Au cours de leur première année de maternelle, les enfants sont soumis à une visite médicale, en présence de leurs parents. Elle est effectuée par le médecin du centre de protection maternelle et infantile et permet de détecter entre autres, d'éventuelles déficiences visuelles et auditives. Au cours de la dernière année de maternelle, une visite médicale obligatoire a lieu afin de juger de la maturité et de la résistance physique de l'enfant avant son entrée au cours préparatoire (cycle II).

### 11) Poux

Il est possible que nous subissions les désagréments causés par les poux. Vérifiez régulièrement la chevelure de votre enfant et traitez si nécessaire. Prévenez les enseignantes dès que vous remarquez des poux sur la tête de votre enfant afin que nous puissions mettre une affiche pour que tout le monde contrôle la chevelure de son enfant et que nous évitions l'épidémie !

### 12) Gymnastique

Les enfants en font tous les jours ; par conséquent, ils ne doivent pas porter de vêtements qui peuvent gêner leurs mouvements. Les chaussons et chaussures doivent bien tenir au pied.

### 13) Fournitures scolaires

Une proposition d'achat groupé de fournitures scolaires (par la coopérative) est envisagée. Le détail (articles et montant) sera transmis avant les congés d'été aux parents intéressés.

### 14) Accueil périscolaire

Un accueil périscolaire est proposé par la municipalité. Les formulaires d'inscription sont à retirer auprès de la mairie.

### 15) Renseignements

Veillez rapporter rapidement les fiches de renseignements complétées ainsi que l'attestation d'assurance.

La date limite de dépôt pour les fiches de renseignements, la cotisation, l'assurance scolaire et les 2 photos d'identité est fixée au lundi 26 septembre 2016.

### 16) Conseils

Pour que le moment de la rentrée soit le plus heureux et le moins anxieux possible, vous pouvez dès à présent :

- habituer votre enfant à rencontrer d'autres enfants afin qu'il aille à l'école attiré par la compagnie d'un petit qu'il connaît déjà (ou d'un aîné qu'il a envie d'imiter).
- valoriser l'école : la présenter comme un lieu attrayant où l'on va lorsqu'on est grand.
- lui expliquer la rentrée échelonnée qui lui permet d'arriver dans un milieu calme.
- lui permettre, le temps de l'adaptation, d'emporter sa peluche favorite ou un objet dont il se sépare difficilement (un panier à Doudous est prévu à cet effet).
- éviter les tenues vestimentaires fragiles ou les chaussures « à talon » afin qu'il soit à l'aise.
- lui dire qui sera là pour le chercher à la sortie des classes et venir à l'heure.

A chaque fois que vous le jugerez utile, n'hésitez pas à venir parler aux enseignantes des problèmes que vous pourrez constater chez votre enfant. Elles seront toujours prêtes à s'entretenir avec vous. Associez-vous à la vie de l'école. La réunion de début d'année vous informera des possibilités qui existent et pour lesquelles vous pourrez proposer votre aide : comité de parents d'élèves, fêtes, bibliothèque, accompagnement des sorties....

Merci et à bientôt  
L'équipe enseignante